

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:
Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

20806 - L'homme dispose-t-il d'un libre arbitre ou pas ?

question

Notre destin est-il arrêté ? Certains disent que nous pouvons choisir notre chemin, mais l'aboutissement de notre cheminement est déterminé d'avance par Allah. J'ai encore lu que c'est peut-être Djahm Ibn Safwan qui a créé le qadar et non Allah ! Où pourrais-je trouver des informations (à ce sujet) dans le Coran ? Si les choses sont partiellement déterminées, quel en est le pourcentage déterminé par Allah ? Est-il exact que l'on connaît le jour de naissance de la personne qui m'épousera et quand et où elle mourra ?

Que faire si, après avoir rencontré l'homme supposé être mon futur mari, je faisais le mauvais choix, l'homme abandonné me reviendrait-il ou le mauvais choix traduirait mon destin pour me sanctionner et m'empêcher de retrouver une nouvelle fois dans ma vie l'homme délaissé ?

la réponse favorite

Louanges à Allah

La croyance au destin est un des piliers de la foi, compte tenu de la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) évoquant la réponse de Gabriel à une question sur la foi : **C'est croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au jour dernier et au destin, bon ou mauvais .**

Par Qadar on entend l'éternelle détermination des choses par Allah et Sa connaissance de leur déroulement à des moments déterminés et Sa volonté (de les dominer) et le déroulement des choses telle qu'Il les a créées et déterminées. Voir al-Qadaa wa al-qadar par Docteur Abd Rahman al-Mahmoud, p. 39.

La croyance au destin repose sur quatre choses :

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

- 1/ croire qu'Allah sait depuis toujours ce que les créatures allaient faire
- 2/ croire qu'Allah a inscrit les destins des créatures dans le Tableau bien gardé
- 3/ croire que ce qu'Allah veut se réalisera et que ce qu'Il ne veut pas ne se produira pas et qu'il n'y a pas dans les cieux et sur terre ni mouvement ni repos qui ne dépendent de la volonté du Transcendant.
- 4/ croire qu'Allah est le Créateur de toute chose y compris les actes accomplis par les fidèles ; ceux-ci les accomplissent réellement, mais Allah demeure celui qui les a créés et créé leurs œuvres.

Celui qui adhère à ces quatre éléments croit au destin. Le Coran a affirmé ces quatre choses dans de nombreux versets. En voici quelques uns : **C' est Lui qui détient les clefs de l' Inconnaisable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu' Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite.** (Coran, 6 : 59) et : **Nous avons créé toute chose avec mesure,** (Coran, 54 : 49).

Mousslim (2653) a rapporté qu'Abd Allah Ibn Amr Ibn al-As a dit : « j'ai entendu le Messager d'Allah (bénédictioin et salut soient sur lui) dire : **Allah a déterminé les destins des créatures 50 ans avant la création des cieux et de la terre. Et Son Trône était sur l'eau .**

Ceci nous montre qu'il est non fondé de dire que c'est Djahm ibn Safwan qui a créé le qadar. Celui-ci n'est pas créé car la création est une des composantes de la foi au destin. Djahm se distingue pour son exagération dans l'affirmation du qadar qui le fit soutenir que les gens sont contraints d'agir comme ils le font puisqu'ils n'ont pas de choix, ce qui est faux.

Le credo de la communauté des partisans de la Sunna est que l'homme dispose de la liberté de choisir. Et c'est pourquoi il peut être soit récompensé ,soit châtié. Sa volonté reste toutefois

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

dépendante de celle d'Allah Très Haut ; rien ne se passe dans l'univers contrairement à la volonté d'Allah.

Ce que certains ont dit, à savoir que nous disposons d'une certaine liberté de choisir notre chemin et qu'au bout du compte nous retrouverons notre destin déterminé par Allah est exact et conforme aux paroles du Très Haut : **Nous l' avons guidé dans le chemin, - qu' il soit reconnaissant ou ingrat** - (Coran, 76:3) et : **Ne l' avons- Nous pas guidé aux deux voies.** (Coran, 90 : 10) et : **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, (Lui), le Seigneur de l' Univers** (Coran, 18 : 29).

Cheikh al-islam Ibn Taymiyya dit dans le cadre de son explication de la doctrine des Sunnites à propos des actes humains : « les humains sont les vrais auteurs de leurs actes, mais Allah en est le Créateur. L'humain c'est le croyant, le mécréant, le bon, le mauvais, le prier, le jeûneur... Les humains possèdent une puissance et une volonté qui déterminent leurs actes, mais Allah demeure le Créateur de cette puissance et de cette volonté. C'est à ce propos que le Très Haut dit : **Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, (Lui), le Seigneur de l' Univers** (Coran, 81:29). Voir al-wassitiyya commenté par Haras, p. 65.

Le mariage fait partie du destin tracé par Allah Très Haut. Celui-ci connaît la personne qui vous épousera et connaît ses dates de naissance et de décès et leurs lieux et connaît comment vous serez tous les deux et d'autres détails. Allah sait tout cela et l'a déjà inscrit sur le Tableau bien gardé. Et il se déroulera inévitablement comme Il l'a déterminé.

Si Allah a décrété depuis l'éternité que vous épousiez quelqu'un, si vous choisissiez un autre, vous finiriez tôt ou tard par retourner à la personne qui vous a été prédestinée. Le mariage avec l'autre n'en ferait moins partie de votre destin. Car rien n'échappe au décret divin. Il se peut qu'il soit décrété que la femme X épouse l'homme Y et que la demande de celui-ci soit rejetée par celle-là puisqu'elle lui préfère un autre. Ensuite ce dernier meurt ou se sépare de son épouse par le

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

divorce. Et celle-ci retourne au premier. Tout cela serait conforme au destin. Le destin de la femme (citée dans l'exemple) est qu'elle devait épouser une personne après l'avoir repoussée et vécue une expérience ou une épreuve, etc.

Il se peut qu'une femme rejette la demande en mariage d'un homme pieux et que celui-ci ne revienne jamais vers elle et qu'elle épouse ensuite un autre plus ou moins pieux puisque le décret d'Allah Très Haut en a voulu ainsi.

Ne connaissant pas son destin, l'individu doit suivre la loi, observer les prescriptions et les proscriptions, solliciter l'assistance d'Allah Très Haut et Lui demander d'éclairer son choix dans toute affaire, et ce, tout en employant les moyens tangibles dont le plus important consiste à se référer à l'avis des experts en chaque matière.

Chaque fois qu'un homme pieux demande la main d'une femme, celle-ci doit consulter Allah Très Haut et accepter le mariage. Et puis si les choses se déroulent facilement, cela signifie que l'union est bien pour elle.

En somme, l'homme doit tenir compte de la loi d'Allah Très Haut et en appliquer les prescriptions, même si elles lui déplaisent, et s'abstenir des proscriptions, même si elles lui plaisaient. Car tout le bien réside dans l'observance de la loi. Allah dit : **il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise.** (Coran, 2 : 216).

Il ne faut pas faire du destin un argument pour ne pas observer les ordres et abandonner les interdits. Il faut l'envisager de manière à en faire le moyen de se satisfaire des choses désagréables qui nous arrivent. Allah le sait mieux.